



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 9 septembre 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2013;

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION
2013-09-315



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Groupe Financier AGA inc. : Renouvellement du contrat d'assurance collective;
- 2.2.- Rémunération de la secrétaire d'élection : Madame Jovette Bernier;
- 2.3.- Puits PP-7 : Correspondance remise au conseil;
- 2.4.- Nouvel emplacement de la Tour d'eau;
- 2.5.- Éclairage de la rue Champlain et démantèlement de l'ancien réseau électrique de la East Malartic;
- 2.6.- Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.: Offre de services pour Place des Argousiers (PDA);
- 2.7.- Autorisation de paiement no 2 à Construction Pépin & Fortin inc. pour la construction d'un bâtiment de services;
- 2.8.- Terrassement de la Place des Argousiers;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Offre d'achat de Construction JBD pour les terrains numéros 27 et 28 du Développement résidentiel des Explorateurs;
- 3.2.- Postes Canada : Boîtes postales communautaires;
- 4.0.- **COMMUNICATIONS**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption du règlement numéro 814 concernant la tarification du Camping régional saison 2014;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 9.1.- ASDR Industries : Tournoi de golf 2013;
- 9.2.- Chevaliers de Colomb : Vins et Fromages;
- 10.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 11.0.- **CORRESPONDANCE**
- 11.1.- Ambulances Abitémis inc. : Remerciements;
- 11.2.- Association des 3 HLM : Remerciements;
- 11.3.- Ville de Lac-Mégantic : Remerciements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2013-09-316

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2013-09-317

2.1.- Groupe Financier AGA inc. : Renouvellement du contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a déposé, le 22 août 2013, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 septembre 2014, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa cinquième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Malartic et qu'ils jugent opportun de les accepter :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par la SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Malartic pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 septembre 2014 au montant approximatif de 108 708,80 \$ taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

à monsieur Denis Rousseau du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-09-318**

2.2.- Rémunération de la secrétaire d'élection : Madame Jovette Bernier

CONSIDÉRANT QU'une élection municipale doit se tenir le 3 novembre 2013 dans toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le greffier est d'office le président d'élection pour une élection municipale;

CONSIDÉRANT QUE Me Gérald Laprise a quitté ses fonctions comme greffier et directeur des services juridiques le 6 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe est d'office présidente d'élection en l'absence du greffier;

CONSIDÉRANT que madame Lucie Roger est directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun dans les circonstances que la Ville de Malartic engage une ressource à l'externe à titre de secrétaire d'élection afin de supporter la présidente d'élection dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite fixer la rémunération de sa présidente d'élection, de sa secrétaire d'élection, ainsi que de tout le personnel électoral;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FIXER la rémunération de la présidente d'élection et de tout le personnel électoral, à l'exception de la secrétaire d'élection, conformément au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* et ses indexations;

DE FIXER la rémunération de la secrétaire d'élection au taux horaire de 35,00 \$/heure.

Adoptée.

2.3.- Puits PP-7 : Correspondance remise au conseil

Dépôt à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2013-09-319**

2.4.- Nouvel emplacement de la Tour d'eau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le choix de la localisation de la Tour d'eau de son emplacement initial lors de la déviation de la route 117 à l'entrée Est de la ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RELOCALISER la tour d'eau au numéro d'identification du chaînon 21+000 sur le nouveau tracé de la route 117 proposé;

DE DEMANDER que la Tour d'eau soit plus élevée que sur la proposition 3D;

QU'un logo visible en direction Est soit ajouté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-09-320**

2.5.- Éclairage de la rue Champlain et démantèlement de l'ancien réseau électrique de la East Malartic

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation d'éclairage de la rue Champlain et du démantèlement de l'ancien réseau électrique de la East Malartic faisaient partie de la phase 1 du détournement de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire que les travaux de démantèlement soient réalisés dans les délais prévus au permis de démolition de la East Malartic;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le démantèlement du réseau électrique, l'éclairage de la rue Champlain devra être refait;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par la Corporation minière Osisko;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER d'extraire cette portion des travaux de la phase 1 du détournement de la route 117;

DE PROCÉDER dès maintenant à l'installation d'éclairage décoratif de la rue Champlain et au démantèlement de l'ancien réseau électrique de la East Malartic;

QUE tous les frais liés à ces travaux soient attribués à la Corporation minière Osisko;

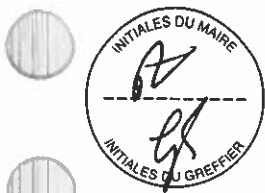
Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-09-321**

2.6.- Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. : Offre de services pour Place des Argousiers (PDA)

CONSIDÉRANT QUE la Place des Argousiers (PDA) est actuellement aux prises avec de sérieux problèmes financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà versé des sommes d'argent à PDA et qu'elle a signé un acte de cautionnement pour lui venir en aide;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que cet établissement demeure en opération pour le bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. 47.1) permet à une municipalité d'accorder une aide pour des initiatives afin d'améliorer le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. a déposé une offre de services pour trouver des pistes de solution;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. afin de réaliser des scénarios possibles pour régler définitivement les problèmes financiers de PDA;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-09-322

2.7.- Autorisation de paiement no 2 à Construction Pépin & Fortin inc. pour la construction d'un bâtiment de services

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 2 de Construction Pépin & Fortin inc. pour les travaux de conception et de construction d'un bâtiment de services;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a été faite par MLS et Associés, architectes inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 2 à Construction Pépin & Fortin inc. pour les travaux de conception et de construction d'un bâtiment de services pour un montant de 541 704,71 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-09-323

2.8.- Terrassement de la Place des Argousiers

CONSIDÉRANT QUE la Place des Argousiers (PDA) a un projet d'amélioration du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande et désire aider sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'EFFECTUER les travaux d'aménagement du terrassement de la PDA,
tels que proposés aux plans de Genivar;

DE RÉALISER ces travaux en régie;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les
réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2013-09-324

3.1.- Offre d'achat de Construction JBD pour les terrains numéros 27 et 28 du Développement résidentiel des Explorateurs

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction JBD veut acquérir les
terrains numéros 27 et 28 du Développement résidentiel des Explorateurs,
à Malartic (lots # 5 088 543 et 5 088 544 du cadastre du Québec) pour
50 % du prix demandé pour chacun des terrains, plus les taxes
applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une contre-proposition à 75 % des prix, plus les taxes
applicables, sur chacun des terrains numéros 27 et 28 du Développement
résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lots # 5 088 543 et 5 088 544 du
cadastre du Québec) à l'entreprise Construction JBD;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-09-325

3.2.- Postes Canada : Boîtes postales communautaires

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada souhaite installer des boîtes
postales communautaires à l'intersection de la rue Dargis-Ménard et du
chemin du Camping-Régional;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada sont venus rencontrer le conseil
municipal et nous ont garanti qu'il n'y aura pas de fermeture du Bureau
de poste de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'installation de boîtes postales communautaires à
l'intersection de la rue Dargis-Ménard et du chemin du Camping-
Régional par Postes Canada;

Adoptée.

4.0. - COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**RÉSOLUTION
2013-09-326**

**5.1.- Adoption du règlement numéro 814 concernant la tarification du
Camping régional saison 2014**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 814 concernant la tarification du Camping
régional de Malartic saison 2014, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION
2013-09-327**

9.1.- ASDR Industries : Tournoi de golf 2013

CONSIDÉRANT QUE le Comité du tournoi de golf 2013 d'ASDR
Industries a déposé une demande à l'égard de leur tournoi de golf 2013
qui est prévu le 14 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE REMETTRE deux (2) chèques-cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacun
au Comité du tournoi de golf 2013 d'ASDR Industries pour le tournoi de
golf 2013 prévu le 14 septembre 2013;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-09-328**

9.2.- Chevaliers de Colomb : Vins et Fromages

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont déposé une
demande pour l'organisation d'une dégustation de Vins et Fromages au
profit de la réfection de l'église St-Martin-de-Tours le 8 février 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table de 8 personnes au montant de 600 \$ aux
Chevaliers de Colomb pour la dégustation de Vins et Fromages au profit
de la réfection de l'église St-Martin-de-Tours. Les personnes déléguées à
ce vin et fromages seront choisies ultérieurement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Adoptée.

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0. CORRESPONDANCE

11.1.- Ambulances Abitémis inc. : Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

11.2.- Association des 3 HLM : Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

11.3.- Ville de Lac-Mégantic : Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 22

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-09-329

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE